

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**ACTE N° CM-20200702-002**

**du 02 juillet 2020**

**n°002**

**page 1/2**

**EXTRAIT :**



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (32) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, S. GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Séverine BART, Siméon FONGANG, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Didier SIMONET, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHEL.

POUVOIRS (6) : Corine FARINEAU donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN  
Ahmed BEN DJILLALI donne pouvoir à Maryse LAVRARD  
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Yasin ERGÜL  
Elisabeth PHILIPPONNEAU donne pouvoir à Evelyne AZIHARI  
Isabelle DUCHER donne pouvoir à Thomas BAUDIN  
Gilles MAUDUIT donne pouvoir à Jeannie MARECOT

EXCUSES (1) : David SIMON

Nom du secrétaire de séance : Siméon FONGANG

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Attribution aux familles d'un chèque de rentrée scolaire en faveur du commerce de centre-ville**

*La grave crise sanitaire que nous traversons interroge l'avenir économique de bon nombre d'entreprises et nécessite des mesures correctrices pour aider les acteurs à passer ce cap difficile.*

*La Ville de Châtellerault, en partenariat avec Grand Châtellerault, se mobilise fortement pour faire face à cette situation dégradée, en soutenant du mieux possible le tissu d'entreprises locales impactées.*

*Aussi est-il apparu que dans le cadre du plan Action Cœur de Ville, au sein du périmètre opérationnel d'O.R.T. (opération de revitalisation du territoire), une attention toute particulière doit être donnée aux commerces.*

*C'est pourquoi à l'occasion de la rentrée scolaire, il est proposé d'attribuer une aide pour les familles ayant un ou des enfants scolarisés dans les écoles de la commune.*

*A cet effet, il est proposé d'octroyer aux familles, pour chaque enfant scolarisé en école maternelle ou élémentaire de Châtellerault une aide de 40 € sous forme de deux chèques de 20€. Ces chèques seront à utiliser dans les commerces partenaires situés dans le périmètre opérationnel de l'ORT, à l'exclusion des cafés, hôtels, restaurants et commerces alimentaires.*

*Cette action s'intégrera, dès le mois de septembre, à une opération globale de soutien du commerce de proximité, en apportant aux habitants un complément de pouvoir d'achat en faveur des commerçants. Cette opération de rentrée viendra redynamiser les commerces partenaires, tout en apportant une aide financière aux familles, elles aussi touchées par la crise.*

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**ACTE N° CM-20200702-002**

**du 02 juillet 2020**

**n°002**

**page 2/2**

*Afin de financer cette initiative, le Maire et les élus municipaux qui perçoivent une indemnité de fonction décident de participer financièrement à cette action de relance de l'économie locale.*

\* \* \* \* \*

**VU** la convention d'Action Cœur de Ville signée le 11 juillet 2018 avec l'État, la Caisse des Dépôts et Consignations, la communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, l'ANAH (agence nationale de l'habitat), Action Logement, l'ANRU (agence nationale pour la rénovation urbaine), le Département et l'EPF (établissement public foncier) de Nouvelle Aquitaine,

**VU** l'arrêté n° 2019-SPC-082 définissant le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire, du 26 août 2019,

**VU** l'avenant à la convention Action Cœur de Ville signé le 18 février 2020,

**CONSIDÉRANT** la décision des élus bénéficiaires d'une indemnité de réaffecter trois mois d'indemnités de fonction au profit de l'action proposée en faveur du commerce,

**CONSIDÉRANT** le contexte global sanitaire généré par la pandémie de Covid-19,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'accorder aux familles une aide de 40 € sous forme de deux chèques de 20 € pour chaque enfant scolarisé en école maternelle ou élémentaire de Châtellerault
- de financer, en partie, le chèque scolaire de rentrée aux familles, par une participation financière sur les indemnités du maire, du maire délégué, des adjoints et des conseillers délégués
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Les crédits affectés à ces chèques de rentrée scolaire seront imputés sur le compte budgétaire 020.21/6188/5200

**Vote : Adopté à la majorité**

POUR : 36

CONTRE : 2 D. SIMONET, P. BAZIN

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER

